

Consultations prébudgétaires fédérales de 2019**Mémoire présenté au :****Comité permanent des finances de la Chambre des communes
a/s David Gagnon, greffier****par :****l'Electronic Transactions Association****Ottawa (Ontario)****3 août 2018**

Présenté en ligne : <https://survey-sondage-hoc.parl.gc.ca/TakeSurveyPage.aspx?s=5d7c77902ece474cb34b1768e7704524&tsid=e0fba3998f0b4b24bc076fa303ae5ae6&c=fr-CA&study=Pre-Budget%2bConsultations%2bin%2bAdvance%2bof%2bthe%2b2019%2bBudget&studyId=10153612>

Consultations prébudgétaires fédérales de 2019

L'Electronic Transactions Association (« **ETA** ») présente ses commentaires en réponse aux consultations prébudgétaires de 2019 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes – *La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada*.

L'écosystème financier du Canada évolue rapidement et l'industrie des paiements est à l'aube d'une transformation technologique. Les technologies financières modifient la façon dont les Canadiens interagissent avec l'économie qui les entoure et d'autres parties de la chaîne d'approvisionnement mondiale. L'industrie des paiements est essentielle à une économie hautement fonctionnelle : de grandes sociétés, de petites entreprises et des consommateurs directs qui comptent sur les sociétés de paiement tous les jours. Afin d'améliorer la compétitivité à l'échelle internationale, le Canada a besoin d'un système de paiements qui profite au milieu des affaires, accroît la participation tout en protégeant les consommateurs. Selon le ministère des Finances, chaque jour, les Canadiens effectuent des paiements équivalant à 200 milliards de dollars.

L'ETA est la principale association professionnelle canadienne de l'industrie des paiements et elle représente environ 500 sociétés qui offrent des produits et services de traitement des transactions électroniques. Les membres de l'ETA comprennent des institutions financières, des fournisseurs de services de paiements mobiles, des fournisseurs de porte-monnaie mobiles et des prêteurs non bancaires en ligne qui consentent des prêts commerciaux, principalement à de petites entreprises, soit directement, soit en partenariat avec d'autres prêteurs. Les sociétés membres de l'ETA créent des offres novatrices dans les services financiers, en révolutionnant la façon de se livrer au commerce grâce à des solutions de paiement sécuritaires, pratiques et enrichissantes, ainsi qu'à d'autres solutions de prêt.

Le système des paiements du Canada est l'industrie qui relève de Paiements Canada. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une société de la Couronne, cet organisme exerce une fonction d'intérêt public concernant l'exploitation des systèmes de compensation et de règlement de base des paiements au Canada. Le ministère des Finances joue un rôle de surveillance réglementaire dans le système.

Recommandation 1 : Mettre en œuvre le rail en temps réel pour favoriser la croissance économique

Pour favoriser la croissance économique, l'ETA et ses membres préconisent la modernisation des systèmes de paiement canadiens, tout spécialement la mise en œuvre du rail en temps réel (« **RTR** »), pour qu'ils servent de plateformes de l'innovation dans l'écosystème des paiements du Canada.

De l'avis de l'ETA, il est important que les critères d'admissibilité à la participation au RTR, au moteur d'optimisation du règlement (« **MOR** ») et à Lynx (collectivement appelés les « **systèmes de paiement** »), ainsi que le cadre et les règles juridiques qui les accompagnent, soient élaborés de manière à permettre un accès large à l'écosystème des paiements (que ce soit directement ou indirectement) et à favoriser l'innovation constante et le développement dans l'industrie des technologies financières, tout en maintenant un bon cadre de gestion du risque. L'ETA et ses

membres croient que cet accès élargi aux systèmes de paiement permettra à un plus grand nombre de participants sur le marché de fournir des services de paiement novateurs au consommateur à un coût plus avantageux pour ce dernier et pour les entreprises.

Recommandation 2 : Offrir de la souplesse dans la composition de l'industrie des technologies financières

L'ETA et ses membres comprennent l'importance d'établir des exigences d'admissibilité concernant l'accès aux systèmes de paiement. À cet égard, l'ETA et ses membres font cette mise en garde au sujet de la formulation des critères d'admissibilité : si la capacité de participer au RTR est trop restrictive ou excessivement lourde, elle aura une incidence négative sur la concurrence et, au bout du compte, sur les produits et les prix offerts au consommateur. L'ETA et ses membres préconisent la création d'une catégorie de membres associés pour faciliter l'accès au RTR en fonction du risque, et ils proposent que les membres associés aient accès aux réseaux d'échange de flux de paiements électroniques qui seront compensés par l'entremise du MOR, sous réserve des commentaires ci-dessous.

Afin de déterminer l'admissibilité de l'accès au RTR, la fonction de protection devrait être proportionnelle aux risques que le système cherche à atténuer. En ce sens, l'ETA et ses membres sont d'avis que, si l'on autorise des institutions à avoir accès au RTR, la règle devrait tenir compte du profil de risque de chacune d'elles, de sa taille, de son type, des produits qu'elle offre et du régime de réglementation auquel elle est assujettie. L'ETA croit que de bonnes règles sur l'accès, formulées à l'aide de critères objectifs et fondés sur le risque, serviront de plateforme de l'innovation dans l'écosystème des paiements canadien, ce qui correspond aux objectifs stratégiques définis du ministère des Finances.

Lorsqu'il formule les règles sur l'accès, le ministère des Finances devrait adapter sa démarche afin qu'elle convienne à la participation de l'industrie des technologies financières. À cet égard, les règles sur l'accès devraient garantir que l'industrie des technologies financières bénéficie de conditions équitables pour que ses membres puissent être vraiment concurrentiels sur le marché canadien et avoir un cadre réglementaire positif pour l'innovation. Lorsque les exigences réglementaires coûtent trop cher et ne sont pas élaborées conformément à des pratiques objectives de gestion du risque, il est plus difficile pour l'industrie des technologies financières de participer et, par conséquent, la concurrence et l'innovation s'en trouvent amoindries. Ainsi, l'ETA est d'avis qu'il faut se servir du Cadre de surveillance des paiements de détail (« **CSPD** ») comme condition préalable permettant aux membres associés d'avoir accès au RTR et aux réseaux d'échange du MOR. L'ETA et ses membres reconnaissent que, même si le but qui consiste à favoriser la confiance et l'innovation est important, il est nécessaire d'établir un équilibre avec l'atténuation des risques dans le système de paiement. Le CSPD et ses contrôles de réglementation prudentielle évitent généralement l'utilisation d'ensembles de règlements en double pour réagir à des risques semblables et aplanir les obstacles à l'accès aux systèmes de paiement.

L'ETA et ses membres sont d'avis que l'accès accru des fournisseurs de services de paiement non traditionnels, grâce à des critères objectifs et fondés sur le risque, servira de plateforme de l'innovation dans l'écosystème des paiements canadien. Parallèlement, la réglementation des membres associés à l'aide du CSPD et la surveillance assurée par le ministère des Finances

grâce à ses normes sur la conformité et l'exécution garantiront le maintien de la sécurité et de l'intégrité des systèmes de paiement. Selon l'expérience acquise ailleurs dans le monde, on a démontré que l'aplanissement des obstacles à l'accès aux systèmes de paiement, à quoi s'ajoutent des contrôles appropriés pour maintenir la sécurité et l'intégrité, améliore la concurrence et l'innovation dans la prestation des services de paiement, ce qui profite en fin de compte aux consommateurs et aux entreprises. L'ETA et ses membres appuient le ministère des Finances pendant la réalisation de ses travaux visant à atteindre cet objectif.

Recommandation 3 : Moderniser la structure de gouvernance applicable aux membres associés de Paiements Canada

L'ETA et ses membres appuient une structure de gouvernance qui tient compte des points de vue d'une vaste gamme de participants dans les systèmes de paiement pour favoriser la prise de décisions qui soutiennent la concurrence et l'innovation, tout en assurant la sécurité et l'intégrité. L'accès élargi aux systèmes de paiement grâce à la catégorie des membres associés devrait s'accompagner d'une méthode permettant de tenir compte de l'expertise et de l'expérience des fournisseurs de services de paiement traditionnels et non traditionnels dans le processus décisionnel de Paiements Canada, qu'il s'agisse de processus consultatifs ou d'autres processus de gouvernance.

L'ETA et ses membres préconisent la participation d'une vaste gamme de membres et d'intervenants à la structure de gouvernance de Paiements Canada, notamment en intégrant des membres associés dans les conseils consultatifs. L'ETA et ses membres reconnaissent que plusieurs fournisseurs de services de paiement non traditionnels font actuellement partie du Comité consultatif des intervenants à titre d'intervenants non membres, mais que cette situation ne conviendra peut-être plus aux fournisseurs de services non traditionnels qui deviendront des membres associés. Par conséquent, l'intégration des membres associés dans le forum du Comité consultatif des membres (« **CCM** ») appuierait le CCM dans son rôle, soit donner au Conseil d'administration de Paiements Canada des conseils et des avis sur les systèmes de compensation et de règlement, l'interaction de ces systèmes avec d'autres systèmes qui interviennent dans les échanges, la compensation ou le règlement des paiements ainsi que le développement de nouvelles technologies. Par ailleurs, tout changement apporté à la structure de gouvernance de base de Paiements Canada devrait respecter le niveau actuel d'indépendance de son Conseil d'administration.

Conclusion

L'économie du Canada repose sur un système de paiements fiable, souple et inclusif. Le budget de 2019 devrait être en partie axé sur la nature changeante de notre système financier et établir le fondement d'une économie de paiement moderne. Améliorer la compétitivité signifie permettre la concurrence grâce à des régimes réglementaires modernes et souples. Les consommateurs du Canada profiteront du plus grand nombre de choix qui leur sont offerts, de produits moins dispendieux et d'une plus grande confiance dans leurs finances.

* * * * *